

Circulaire d'information

INFCIRC/1233

28 août 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 23 juillet 2024 reçue des Coprésidents du processus préparatoire à la déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2024 concernant la déclaration des Coprésidents de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2024 : façonner l'avenir

1. Le 23 juillet 2024, le Secrétariat a reçu des Représentants résidents de l'Australie et du Kazakhstan, les Coprésidents du processus préparatoire à la déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (ICONS) de 2024, une note verbale à laquelle était jointe la déclaration des Coprésidents d'ICONS 2024 : façonner l'avenir.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

S. E. M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

Vienne, le 23 juillet 2024

Monsieur le Directeur général,

Les Coprésidents du processus préparatoire à la déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (ICONS) de 2024, le Représentant résident de l'Australie, M. Ian David Grainge Biggs, et le Représentant résident du Kazakhstan, M. Mukhtar Tileuberdi, présentent leurs compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ont l'honneur de demander au Secrétariat de l'AIEA de porter la déclaration ci-après, prononcée par les Coprésidents à l'ouverture de l'ICONS, à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA, sous la forme d'une circulaire d'information.

Les Coprésidents saisissent cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de leur très haute considération.

[Signé]

Coprésident

S. E. M. Ian Biggs

Représentant résident de l'Australie auprès
de l'Agence internationale de l'énergie atomique

[Signé]

Coprésident

S. E. M. Mukhtar Tileuberdi

Représentant résident du Kazakhstan auprès
de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Déclaration des Coprésidents
de la
Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2024 :
façonner l'avenir
20-24 mai 2024

Les 76 États Membres de l'AIEA énumérés ci-après souscrivent à cette déclaration :
Afghanistan, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan,
Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie,
Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis
d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie,
Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan,
Lettonie, Liechtenstein, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar,
Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas
(Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de
Macédoine du Nord, République de Moldova, République dominicaine,
République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord, Saint-Siège, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Tadjikistan,
Türkiye, Ukraine et Uruguay.

1. Nous, Coprésidents de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire « Façonner l'avenir » organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), renouvelons notre engagement à soutenir et à renforcer l'efficacité et l'exhaustivité de la sécurité nucléaire de toutes les matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires.
2. Nous réaffirmons, dans le respect des droits souverains de chaque État Membre, que la responsabilité de la sécurité nucléaire au sein d'un État incombe entièrement à cet État, conformément à ses obligations nationales et internationales.
3. Nous réaffirmons les objectifs communs de la non-prolifération nucléaire, du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, reconnaissons que la sécurité nucléaire contribue à la paix et à la sécurité internationales, et soulignons qu'il faut absolument progresser dans le domaine du désarmement nucléaire et que cette question continuera d'être traitée dans toutes les instances compétentes, conformément aux obligations et engagements pertinents des États Membres.
4. Nous sommes conscients que les mesures de sécurité nucléaire peuvent accroître la confiance du public en l'utilisation pacifique des applications nucléaires. Nous sommes également conscients que ces applications contribuent au développement durable des États Membres et nous nous efforçons de faire en sorte que les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire n'entravent pas la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des applications nucléaires.
5. Nous restons préoccupés par les risques et menaces existants et émergents contre la sécurité nucléaire et nous engageons à y faire face. Nous sommes conscients que les technologies émergentes et innovantes, comme l'intelligence artificielle, sont porteuses aussi bien de défis que de retombées positives. À cet égard, nous reconnaissons d'autant plus l'importance de la coopération internationale à l'appui des régimes de sécurité nucléaire nationaux dans nos efforts de maximisation des retombées positives et de résolution des problèmes posés.

6. Nous soutenons l'AIEA dans ses efforts visant à aider les États Membres qui le demandent à mettre en place et à améliorer des régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables, notamment en élaborant des orientations, en fournissant des services consultatifs et en renforçant les capacités, et donc aussi le rôle essentiel qu'elle joue dans la facilitation et la coordination de la coopération internationale aux fins du renforcement de la sécurité nucléaire, ainsi que celui qu'elle joue dans la facilitation des activités régionales, selon qu'il convient.

7. Nous considérons que la protection physique est un élément fondamental de la sécurité nucléaire et sommes favorables à ce que l'assistance de l'AIEA dans les domaines importants pour les États Membres à cet égard soit encore étendue, notamment à la prévention, à la dissuasion, à la détection et au retardement de l'accès et de l'intervention.

8. Nous soulignons que toute attaque ou menace d'attaque à l'encontre d'installations nucléaires destinées à des fins pacifiques est de nature à compromettre la sécurité nucléaire et rappelons nos engagements à cet égard. Nous rappelons les résolutions GC(XXIX)/RES/444 et GC(XXXIV)/RES/533 de la Conférence générale et sa décision unanime GC(53)/DEC/13 de 2009.

9. Nous reconnaissons qu'il faut assurer la résilience des régimes de sécurité nucléaire nationaux et la préparation des interventions d'urgence en toute circonstance, y compris en cas de circonstances extraordinaires. Nous rappelons les « sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires pendant un conflit armé » qui ont été définis par le Directeur général de l'AIEA.

10. Nous encourageons les États Membres à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des menaces et de réduction des risques contribuant à améliorer la sécurité nucléaire, comme, entre autres, des mesures de protection des matières et des installations nucléaires et radioactives conformément aux législations nationales.

11. Nous demandons à tous les États Membres qui possèdent de l'uranium hautement enrichi et du plutonium séparé dans le cadre d'une quelconque application, lesquels nécessitent des précautions particulières pour garantir leur sécurité nucléaire, à faire en sorte qu'ils soient sécurisés et comptabilisés de façon appropriée par et dans l'État concerné, et encourageons les États Membres à limiter encore, à titre volontaire, les quantités d'uranium hautement enrichi dans les stocks civils, lorsque c'est techniquement et économiquement faisable.

12. Nous soulignons l'importance des considérations de sécurité nucléaire dans le contexte de l'intérêt croissant pour le développement et le déploiement de réacteurs et de technologies nucléaires avancés, comme les petits réacteurs modulaires, conformément aux obligations respectives des États Membres.

13. Nous sommes conscients des menaces qui pèsent sur la sécurité informatique et des cyberattaques visant les installations nucléaires ainsi que les activités qui y sont associées, notamment la production, l'utilisation, l'entreposage et le transport de matières nucléaires et radioactives, et soulignons la nécessité pour les États Membres de continuer de prendre en compte les risques liés à la sécurité informatique lorsqu'ils renforcent la protection d'informations sensibles et de systèmes informatiques, et encourageons l'AIEA à continuer de faciliter la coopération internationale et d'aider les États Membres qui en font la demande, à cet égard.

14. Nous réaffirmons qu'il importe de continuer à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre, par les États qui en sont Parties, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement. Nous prenons acte de la convocation de la Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 2022, à l'issue de laquelle la Convention telle qu'amendée a été déclarée adéquate ; et nous réjouissons à la perspective de la seconde Conférence des Parties lors de laquelle l'application et la pertinence de la Convention seront examinées.

Nous réaffirmons également l'importance des autres instruments juridiques internationaux applicables, tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

15. Nous nous engageons à maintenir la sécurité effective des sources radioactives tout au long de leur cycle de vie, conformément aux objectifs du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et aux orientations qui le complètent.

16. Nous soulignons l'importance de la sécurité dans le transport de matières nucléaires et autres matières radioactives et, au regard de l'augmentation continue des quantités existantes de telles matières, insistons sur la nécessité pour les États Membres de prendre des mesures concrètes conformément aux obligations internationales et nationales qui leur incombent.

17. Nous encourageons l'AIEA à continuer de faciliter, en coopération étroite avec les États Membres, un processus de coordination concernant l'interface entre sécurité nucléaire et sûreté nucléaire, selon qu'il convient.

18. Nous réitérons notre engagement dans le combat contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives et dans la lutte contre l'utilisation de ces matières par des acteurs non étatiques à des fins malveillantes, et encourageons les États Membres à continuer de mettre en commun, sur une base volontaire, les informations à ce sujet, y compris au moyen des canaux établis dans ce domaine. Les États sont responsables de l'exactitude, de l'objectivité et du caractère purement technique des notifications qu'ils soumettent aux bases de données.

19. Nous soutenons les efforts que l'AIEA et les États Membres déploient pour améliorer la culture de sécurité nucléaire dans le cadre d'une culture organisationnelle équilibrée et tenant compte des risques, ainsi que pour prévenir et atténuer les menaces internes, en particulier en proposant des formations théoriques et pratiques, et notons à cet égard la contribution d'autres entités institutionnelles concernées, telles que des organismes de réglementation et des acteurs de la filière.

20. Nous nous félicitons de l'ouverture du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire de l'AIEA, qui prolongera les travaux existants des centres de soutien en sécurité nucléaire et des centres d'excellence des États Membres ainsi que des centres collaborateurs de l'AIEA, et qui appuiera les efforts de l'AIEA dans le domaine de la création de capacités destinées au renforcement des régimes nationaux de sécurité nucléaire, d'où l'importance d'un soutien du centre par les États Membres.

21. Nous encourageons le Secrétariat de l'AIEA et les États Membres à poursuivre les efforts qu'ils déploient en vue de la formation et du perfectionnement des générations actuelles et futures de professionnels de la sécurité nucléaire.

22. Nous encourageons les États Membres à tirer parti des missions d'examen et des services consultatifs proposés par l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire et à y contribuer, sur une base volontaire.

23. Nous demandons aux États Membres de concourir et de contribuer, selon qu'il convient, aux activités menées par l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire en fournissant des experts, en mettant en commun leurs compétences nationales spécialisées, leurs meilleures pratiques et leurs enseignements tirés, et en mettant en lumière les réussites récentes, tout en tenant dûment compte de la protection des informations sensibles et confidentielles.

24. Nous reconnaissons le Fonds pour la sécurité nucléaire comme étant un instrument important pour les activités menées par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous continuerons de financer, sur une base volontaire, le Fonds pour la sécurité nucléaire, de mettre à disposition les

ressources techniques et humaines nécessaires afin que l'AIEA puisse mener ses travaux dans le domaine de la sécurité nucléaire et de fournir, sur demande, l'appui dont les États Membres ont besoin.

25. Nous nous engageons à promouvoir une répartition géographique équitable ainsi que l'égalité des sexes dans le cadre des activités de l'AIEA liées à la sécurité nucléaire, et encourageons les États Membres à doter d'un personnel inclusif leurs régimes nationaux de sécurité nucléaire, notamment en assurant l'égalité d'accès à la formation théorique et pratique.

26. Nous demandons au Secrétariat de l'AIEA et aux États Membres de tenir compte de la présente déclaration dans le processus de consultation entre le Secrétariat et les États Membres lors de l'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire 2026-2029 de l'AIEA, et de prendre également en considération le compte rendu de cette conférence, selon qu'il conviendra.

27. Nous demandons à l'AIEA de continuer d'améliorer la communication avec les États Membres concernant les activités qu'elle mène dans le domaine de la sécurité nucléaire et de faciliter la mise en commun d'informations techniques et scientifiques sur les possibilités en matière de technologie nucléaire et de technologie des rayonnements dans le domaine de la sécurité nucléaire.

28. Nous demandons à l'AIEA de continuer à organiser des conférences internationales sur la sécurité nucléaire tous les quatre ans et encourageons tous les États Membres à y participer au niveau ministériel.